

VILLE DE FLINES LEZ RACHES

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nous, Maire de la Commune de Flines-Lez-Raches,

Vu le Code des Collectivités Territoriales art. L 2212.2 - 2213.1 - 2213.2 - 2213.3,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la décision n°48/2023 en date du 16 décembre 2023 portant tarification de l'occupation du domaine public en 2024 ;

Vu la demande effectuée en date du 25 juin 2024 par l'entreprise LC Toitures qui sollicite l'autorisation d'occuper le trottoir au 51 Boulevard des Alliés en vue d'y installer un échafaudage de 3m de longueur x 7m de hauteur x 0,80m de largeur ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au 51 Boulevard des Alliés **du 26 juin 2024 au 06 juillet 2024 soit 10 jours ;**

ARRETONS

Article 1 : L'entreprise LC Toitures est autorisée à occuper le trottoir au **51 Boulevard des Alliés** en vue d'y installer un échafaudage de 3m de longueur x 7m de hauteur x 0,80m de largeur.

Article 2 : La présente autorisation est accordée du **26 juin 2024 au 06 juillet 2024 soit 10 jours**.

Article 3 : Le permissionnaire devra s'acquitter d'une redevance d'un montant fixé à **0.7€ par mètres carrés et par jour soit 3 x 0,80 x 0.7 x 10 = 16,80€**.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune pourra faire procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Douai et la Police Municipale de Flines-Lez-Râches sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 25 juin 2024.

Le Maire,



Annie GOUPIL

Signé